



DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-21

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JANVIER 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-trois janvier deux-mille-vingt-six à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Julie LESAGE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Messieurs Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, François TIERCE et Jean-Marc VASSE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Anne-Emilie RAVACHE)
- Madame Françoise UNDERWOOD (pouvoir à Blandine LEFEBVRE)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

ABSENTE EXCUSEE :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK

**OBJET : MISSIONS OPTIONNELLES – ASSURANCES STATUTAIRES –
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT – PARTICIPATION DU CENTRE DE
GESTION AU PROCESSUS DE MISE EN CONCURRENCE -
AUTORISATION**

Monsieur le Président rappelle que lors de sa séance du 28 mars 2025, le Conseil d'Administration a autorisé le lancement d'une consultation en vue du renouvellement du contrat d'assurances des risques statutaires pour la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2030 (le contrat actuel s'achevant le 31/12/2026).



Monsieur le Président rappelle également que par courrier en date du 2 septembre 2025, l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliées au Centre de Gestion ont été invitées à délibérer pour mandater le Centre de Gestion afin qu'il souscrive, pour leur compte, après mise en concurrence préalable, ce contrat groupe.

Monsieur le Président souligne que le Centre de Gestion a lui-même adhéré au contrat groupe actuel le 1^{er} janvier 2023, et a choisi, pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L., de souscrire la garantie « hauts risques », à savoir :

- Le capital-décès
- Les congés pour accident de service ou maladie professionnelle
- Les congés de longue maladie
- Les congés de longue durée

Le contrat est géré en capitalisation, régime le plus protecteur pour l'assuré. Il prévoit le remboursement jusqu'à son terme, de tout sinistre né pendant une période de garantie, même après la date de fin d'effet du contrat.

Monsieur le Président propose que le Centre de Gestion s'associe à la consultation en cours pour ses propres agents.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration à l'unanimité décide :

- d'associer le Centre de Gestion, en tant qu'employeur public et au même titre que les autres collectivités et établissements publics du département, à la consultation qui interviendra dans le courant de l'année 2026,
- d'obtenir la présentation d'une offre par les candidats s'inscrivant dans la consultation, pour la garantie « hauts risques » susvisée.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON